



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept le 13 SEPTEMBRE à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 SEPTEMBRE deux mille dix-sept, s'est réuni en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Madame Evelyne GALERA, Madame Prescilia LAKEHAL, Madame Claire REBOUL, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Grégory NOWAK, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Anne CECERE, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Marc LEONARD, Madame Brigitte PAILLASSEUR, Monsieur Philippe BARTHOLUS, Monsieur Pierre MENARD, Madame Nicole LARMAGNAC, Monsieur Daniel SERANT, Monsieur François PILLARD.

Absents représentés :

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Madame Prescilia LAKEHAL), Monsieur Rémi FOURMAUX (a donné procuration à Monsieur Grégory NOWAK), Madame Raphaëlle BRUN (a donné procuration à Madame Evelyne GALERA), Monsieur Alexandre MARTIN (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Madame Françoise BUATOIS (a donné procuration à Monsieur Marc LEONARD), Madame Karen FRECON (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Madame Sandie MARECHAL (a donné procuration à Madame Brigitte PAILLASSEUR), Madame Annie FORNELLI-DELLACA (a donné procuration à Monsieur Pierre MENARD).

Absent : Monsieur Didier DUPIED

Secrétaire de séance : Monsieur Marc LEONARD est désigné secrétaire de séance.

- C H A P O N O S T -

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire publique du mercredi 13 septembre 2017 à 19 h 30 ORDRE DU JOUR</p>

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

- ✓ Présentation du bilan d'activités du CCAS

Rapport n°17/76 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

Convention constitutive de groupements de commande 2017 bis

Autorisation de signature

Rapport n°17/77 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

SIGERLY

Adhésion à la compétence « éclairage public » des communes de Décines et de Ternay

Modification statutaire

Rapport n°17/78 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

Dépôt des archives de Chaponost à la direction des archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapport n°17/79 – CULTURE

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

Convention de souscription avec la Fondation du patrimoine

Rapport n°17/80 – VIE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Dominique CHARVOLIN

Mission locale Sud Ouest Lyonnais

Subvention de fonctionnement et contribution au Fonds local d'aide aux jeunes

Rapport n°17/81 – VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

Chap' en sport

Don au profit de l'association « Les petits pas d'Antoine »

Rapport n°17/82 – VIE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

Participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Convention année scolaire 2016-2017

Rapport n°17/83 – VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Evelyne GALERA

Modification du règlement du marché dominical

Rapport n°17/84 – VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Evelyne GALERA

Charte éthique en matière de mécénat

Rapport n°17/85 – PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

Travaux de restauration des arches n°38 à 50 de l'aqueduc du Gier (site du Plat de l'air)

Demandes de subventions

Rapport n°17/86 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

Indemnité de stage

INFORMATIONS :

- Information sur les décisions du maire :
 - Marché de travaux de restauration des arches 38 à 50 de l'Aqueduc du Gier - secteur du Plat de l'Air (tranche 2018 et 2020) attribué à l'entreprise Deluermoz
- Informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dominique Charvolin présente le bilan d'activité du CCAS et commente le diaporama joint en annexe.

« Chaque année, au mois de juin, le rapport d'activité du CCAS est présenté au conseil d'administration. Nous devrions plutôt dire le rapport des activités tant celles-ci sont nombreuses et malgré cela toujours accomplies avec justesse, empathie et professionnalisme. Il s'agit d'un rapport détaillé qui reste la synthèse la plus pertinente de la vie du CCAS.

Globalement, sa lecture montre que le CCAS :

- n'est pas un lieu où l'on donne mais un endroit où l'on accompagne,*
- est une main tendue vers nos jeunes,*
- est un soutien pour nos familles,*
- est une main secourable pour nos aînés.*

Ce rapport doit nous conforter dans notre politique sociale mais il doit aussi nous interpeller, nous interroger afin d'affiner nos actions envers les Chaponois mais aussi parfois vers "d'autres venus d'ailleurs" et diagnostiquer les besoins sociaux, économiques et de santé.

J'ai la lourde tâche ce soir de vous faire découvrir ce bilan 2016.

Nous éviterons de nous perdre dans des détails, certes importants, mais qui font que ce rapport comporte tout de même 76 pages. Cependant toute question pourra être posée à la fin de l'exposé, si vous le désirez.

Le CCAS peut s'observer selon 2 niveaux :

***un 1^{er} niveau LE BUDGET:** (affichage p. 2)*

Je ne le détaillerai pas. Simplement pour rappel, en 2016 il est excédentaire de 9 672,62 € aussi bien en fonctionnement avec un niveau de dépense de 275 498,74 €, qu'en investissement (pour une dépense d'investissement égale à 2 023,94 €).

Quelle est l'évolution dans le temps des dépenses de fonctionnement ? Nous allons nous référer au graphique affiché (p. 3)

- On note (colonne rouge) une baisse importante des charges de personnel qui représentent, en 2016, 46 % des dépenses. Cette baisse est liée à une réorganisation du CCAS en 2015 déjà évoquée ici-même : changement de directrice et recrutement d'un agent d'accueil à mi-temps.

- À noter également (colonne bleue) une diminution des dépenses de l'action sociale mais qui est une diminution en trompe l'œil car elle est secondaire à la reprise en régie par le CCAS du transport à la demande. (Ceci a représenté une économie de 5 323,61 € en 2016, et de 7 728,53 € en 2015). L'action sociale est donc en augmentation de plus de 3 % par rapport à 2015.

- On note (colonne violette) une stabilité des subventions de soutien aux associations de 39 930 € : CS, MJC et à la marge ADMR, Croix-Rouge de Brignais, Dr Clown, Cocci N Roule.

La réunion de ces 2 dernières colonnes bleue et violette reflète véritablement l'action sociale du CCAS, elle représente 51 % des dépenses de fonctionnement.

Le 2^e niveau d'observation du CCAS c'est LE CCAS EN ACTIVITÉ

Ce sont évidemment tous les événements majeurs qui rythment l'année. Nous allons les détailler.

Et la première mission du CCAS est l'accueil ; un accueil de proximité, en constante augmentation : + 11 % en 2016 soit 2 234 accueils physiques.

- La domiciliation ou élection de domicile

Permet à une personne sans domicile fixe de disposer d'une adresse administrative.

10 personnes ont été domiciliées au CCAS.

- Les aides sociales légales obligatoires

Ce sont les aides apportées aux personnes âgées ou handicapées dont les ressources sont insuffisantes pour faire face aux frais d'hébergement en établissement et qui sont remboursables sur la succession.

On note une stabilité de ces aides : 9 dossiers traités en 2016.

- Les aides facultatives qui nous intéressent plus particulièrement car elles sont du ressort de la politique communale et très nombreuses, pour les citer:

- L'accompagnement des usagers en situation de précarité :

- La banque alimentaire
- Le panier solidaire
- Les aides d'urgence
- Le logement d'urgence
- Les aides aux activités culturelles et sportives
- Les jardins familiaux
- La médiation familiale
- La bourse au permis de conduire
- Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

- Les actions pour les seniors :

- Le PIPA (Point d'information à disposition des personnes retraitées ou âgées)
- La prévention routière
- Le portage de repas à domicile
- Le TAD
- Les colis de Noël
- Le repas des anciens
- La semaine bleue
- Le plan canicule et grand froid
- Soliha
- Le conseil des aînés

- Les actions pour l'insertion et l'emploi

- Le soutien aux associations

- Le logement social

- Le foyer soleil

et la permanence de l'avocat conseil

Nous allons survoler toutes ces actions.

1) La banque alimentaire (graphique p. 4)

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec la BA de Francheville. Les transports se font avec l'aide des bénévoles, une fois par semaine.

Le coût 2016 pour le CCAS est de 3 587,33 €, + 17 % / 2015. En moyenne, 21 foyers par mois contre 20 en 2015.

Les bénéficiaires : des personnes seules pour 48 %, des familles monoparentales pour 35 %, 12 % de couples avec enfants et 2 % de couples sans enfant avec, par ordre de fréquence, des situations de RSA (Revenu de solidarité active), chômage mais aussi des salariés (dans 14 % des cas), maladie, et enfin des retraités dans 5 % des cas.

Un autre chiffre doit nous interpeller : 61 enfants de la commune ont bénéficié en 2016 de la BA (en orange sur le graphique).

Je rappelle que la participation des usagers est de 1,50 € pour 1 personne ; 2,00 € pour 2 à 3 personnes ; 3 € pour 4 à 5 personnes et enfin 4 € pour 6 personnes et plus.

2) Les paniers solidaires

En complément de la banque alimentaire, indispensable pour l'accès aux fruits, légumes et œufs, ils feront l'objet d'une importante modification en 2017. La distribution à lieu une fois par mois.

Coût pour le CCAS : panier pour 1 à 2 pers : 17.80 € - pour 3 pers. et plus 29.80 €. Pour l'usager : respectivement 2 et 4 €.

Le nombre de bénéficiaires augmente d'année en année. 22 foyers en 2016 soit + 29% / 2015, + 69 % / 2014. Coût annuel pour le ccas 5 836,80 €.

3) Les aides urgentes (graphique p. 5)

Elles concernent loyer, énergie, bons alimentaires, assurance, tél., obsèques, classe verte, mobilier, carburant, santé, etc.

Elles représentent une dépense de 3 060 € en 2016 en légère diminution mais en raison d'une baisse des demandes d'aides aux énergies. Celles-ci sont orientées en priorité sur le fonds départemental qui avait fait défaut en 2015 pour raison de restructuration.

Le profil des demandeurs est identique à celui pour la BA : majoritairement des personnes seules 67 % ou des familles monoparentales en situation soit de maladie 42 %, soit de chômage 25 % ou bénéficiaires du RSA 17%.

On notera par rapport à 2015 une multiplication par 2 des demandes de personnes seules, par 5 des personnes en maladie, par 3 des personnes au chômage, et l'apparition d'une nouvelle catégorie : les retraités (8 % des demandes).

4) Le logement d'urgence

La commune possède un studio pour 2/3 personnes maximum. Il a été utilisé 8 mois et 15 j en 2016 par 2 personnes à des moments différents.

5) L'aide aux activités culturelles et sportives (graphique p. 6)

Elle est attribuée en fonction du quotient familial. Cette aide a profité en 2016 à 43 familles soit 68 enfants ; un peu moins qu'en 2015 mais également pour la première fois à 3 personnes âgées pour un coût global de 4 630 €.

6) Les jardins familiaux

Au nombre de 10, réservés aux familles bénéficiant du logement social (au prix de 20 € par trimestre + consommation d'eau).

2 mutations en 2016.

Tous sont occupés.

7) La médiation familiale

Destinée à préserver les liens familiaux.

3 familles bénéficiaires en 2016 pour un coût de 144 €

8) La bourse au permis de conduire

Une bourse est attribuée à tout demandeur âgé de 16 à 25 ans, en contrepartie de travaux pour la collectivité ou une association (CS, MJC, élan sportif, Excelcior, scouts, ami des abeilles, etc.).

Son montant varie de 150 à 600 €, en fonction du QF.

Le nombre de demandes est extrêmement variable : 10 en 2016, 19 en 2015.

9) Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

En partenariat avec la Mission locale d'Oullins, 49 jeunes chapons en difficulté, âgés de 16 à 25 ans suivis en 2016 contre 56 en 2015 et 2014.

10) Les actions pour les personnes âgées : pas moins de 12

- Le PIPA : Point d'information à destination des personnes âgées

Il représente en 2016 113 rendez-vous et 17 visites à domicile.

- Le portage de repas (graphique p. 7)

Assuré 5 jours sur 7 avec possibilité de livrer 2 repas en même temps, de composition différente, le mercredi et le samedi.

Portage assuré par un agent du CCAS avec l'aide de bénévoles.

En 2016, 11 040 repas livrés (- 236 / 2015). Le graphique affiché montre l'évolution du nombre de repas livrés.

Le tarif est calculé selon le QF, entre 5 et 8.75 € par repas

Prix de revient est de 8,44 € / repas.

La différence est prise en charge par le ccas soit un coût annuel de 2 623,75 € pour 2016.

- Le transport à la demande

Il s'adresse aux Chaponois âgés de + de 65 ans et/ou à mobilité réduite. Il est assuré une fois par semaine le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, en intramuros, le coût pour l'usager est de 1 € par trajet.

En 2016, 429 personnes ont été transportées, soit une moyenne de 9 pers par semaine contre 5 à 6 en 2015.

L'achat d'un véhicule dédié et adapté est prévu en 2018.

- Les visites de convivialité

Pour les personnes isolées, 53 en 2016

- Les colis de Noël (graphique p. 8)

442 colis distribués en 2016 (avec La Dimerie) pour un coût de 7 601,62 €.

- Le repas des anciens

Organisé en janvier de chaque année dans la salle des fêtes.

211 repas servis en 2016, le nombre est stable. Le coût restant à charge pour le CCAS est de 3 501 €, avec une participation des usagers de 15 €.

- La semaine bleue

A lieu en octobre, c'est un événement national. En 2016 elle s'est prolongée par une soirée débat sur "vivre ensemble le maintien à domicile des personnes dépendantes".

- L'intergénérationnel étalé sur toute l'année.

- Le plan canicule et grand froid

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées pour l'amélioration de leur habitat

En partenariat avec SOLIHA. Pas de demande en 2016

- Le conseil des aînés

Que chacun connaît.

Autres actions:

11) les actions pour l'insertion et l'emploi

Vous ne serez pas surpris de l'évolution des demandeurs d'emploi à Chaponost (graphique p. 9) qui est en hausse continue depuis 2011 pour atteindre 333 personnes en moyenne en 2016.

Le CCAS continue à instruire **les demandes de RSA pour les personnes seules sans enfant à charge**

Fin 2016, Chaponost comptait 122 personnes bénéficiaires du RSA dont 59 sans aucune ressource, le CCAS a instruit 19 nouvelles demandes en 2016.

Parmi celles-ci on note une forte augmentation des jeunes (25 -30 ans) + 37 %.

Le CCAS est missionné par le département du Rhône pour poursuivre **l'accompagnement social pour les personnes seules sans enfant bénéficiaires du RSA** afin de faciliter leur réinsertion professionnelle : en 2016, 12 personnes suivies.

12) le soutien aux associations

Le CCAS soutient par une subvention les actions d'associations en lien avec l'enfance, la famille, les personnes âgées pour un total 2016 de 39 930,66 €.

Il s'agit du CS (26 900 €), la MJC (11 300 €), l'ADMR (380 €), la Croix-Rouge de Brignais (250 €), Dr Clown (900,60 € grâce aux recettes de Chap' en sport), Cocci N Roule (200 €) - association d'aide des familles confrontées à la neuro-fibromatose (maladie génétique) et qui avait fait étape à Chaponost.

13) le logement social (graphique p. 10)

Au 01/06/2016 Chaponost compte 13,05 % de logements sociaux. Je rappelle l'obligation pour Chaponost d'avoir 25 % de logements sociaux.

Depuis fin 2013, la commune adhère à l'association de gestion du fichier commun du Rhône.

Le CCAS est le seul guichet d'enregistrement des demandes sur la CCVG.

Ainsi 211 demandes ont été déposées en 2016 soit + 12,2 % / 2015 principalement pour des logements type T1/T2 (47 % des demandes), T3 (29 % des demandes).

Il y a actuellement, au FCR, 639 demandes actives sur Chaponost en progression de 14,7 % / 2015 dont 189 demandes pour Chaponost 1^{er} choix.

La pression de la demande est de 3,6 demandeurs pour 1 logement (3 sur la CCVG).

La durée moyenne d'attente est de l'ordre de 22 mois.

Enfin dernier point important : nous ne sommes réservataire avec la CCVG que de 15 % de la totalité des logements (graphique p. 11).

14) le foyer soleil

20 logements réservés aux personnes âgées autonomes de la commune ou ayant de la famille sur la commune, de type T1 bis ou T2 avec un espace collectif et une maîtresse de maison qui assure 3 ½ journées d'animation par semaine.

Il n'y a eu aucun mouvement en 2016.

15) la permanence de l'avocat conseil

a lieu 1 fois par mois le samedi.

64 rendez-vous ont été effectués en 2016 pour un coût de 1157 €.

Que retenir de ce rapport d'activité ?

Tout d'abord des chiffres de 2016

- le CCAS effectue bon an mal an près d'une trentaine de missions différentes*
- il a réalisé 2 234 accueils physiques dans l'année*
- 61 enfants de la commune mangent grâce à la BA*
- 68 enfants ont pu effectuer une activité sportive ou culturelle grâce au CCAS et beaucoup d'autres par l'intermédiaire des subventions versées au CS ou à la MJC.*
- 11 040 repas ont été livrés à domicile*
- 527 personnes ont reçu un colis de Noël*
- 333 personnes sont en recherche d'emploi sur Chaponost*
- il y a 189 demandes de logement social pour Chaponost 1^{er} choix.*

Dans ce rapport d'activité l'action du CCAS apparaît dans toute sa complexité pour des populations fragiles qui semble s'aggraver et dans des situations parfois difficiles à entendre.

C'est pourquoi et je finirai par cela : je tiens à remercier tout particulièrement la directrice Mme Claudette Eckenspieller, la nouvelle assistante administrative Mme Morgane Margouires auparavant maîtresse de maison du Foyer soleil, l'incontournable Mme Mongie Chaouani et la dernière arrivée au foyer soleil Mme Adeline Fontenille. »

Dominique Charvolin revient sur les paniers solidaires et les motivations qui ont conduit à ne plus recourir à l'AMAP. À coût constant, le CCAS a opté pour les services d'une moyenne surface afin de permettre aux bénéficiaires de disposer de quantités nettement plus importantes. À budget équivalent, il est désormais possible de bénéficier de 10 kg de fruits et légumes contre 1,5 à 2 kg avec l'AMAP..

Monsieur le maire précise que le PIPA a été initié en 2013.

Pierre Menard considère que le CCAS joue un rôle très important. Il est difficile de se satisfaire d'un bilan exclusivement comptable, l'évaluation des besoins est essentielle et

passé par une analyse des besoins sociaux (ABS). Par ailleurs, il regrette la baisse opérée sur les effectifs du CCAS dans la mesure où l'accompagnement social repose sur les moyens humains.

Monsieur le maire indique que la réduction des horaires d'ouverture du CCAS ne s'est pas opérée au détriment de l'accueil. Dominique Charvolin reçoit chaque bénéficiaire. Il précise par ailleurs que l'obligation relative à l'ABS s'est assouplie en passant d'une production par an à une production par mandat. Ce sujet sera traité dans le cadre de la préparation budgétaire 2018.

Nicole Larmagnac apprécie cette présentation très précise de l'activité du CCAS. Elle souhaite savoir si toutes les personnes qui en ont besoin sollicitent le CCAS.

Dominique Charvolin indique que cela n'est pas le cas, notamment chez les personnes âgées qui éprouvent beaucoup de difficultés à demander de l'aide.

Daniel Serant tient à saluer le travail des bénévoles, il rappelle par ailleurs que l'AMAP a mal perçu cet abandon du bio pour les paniers solidaires.

Dominique Charvolin explique que les représentants de l'AMAP ont été rencontrés à plusieurs reprises pour évoquer les difficultés rencontrées par le CCAS.



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/76 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDE 2017 BIS AUTORISATION DE SIGNATURE
--

Exposé des motifs :

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2016 a été créé le service commun de la commande publique et des affaires juridiques, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres ayant entendu renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commande notamment,

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost et Vourles souhaitent grouper leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat.

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ces groupements et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante :

- une convention ayant pour objet de constituer des groupements de commande dans divers familles d'achat.

Objet du marché	Membres du groupement	coordonnateur
Prestation d'assistance informatique	Ville de Chaponost – Ville de Brignais - CCVG	CCVG
Prestation de nettoyage de locaux	Ville de Chaponost – Ville de Vourles – CCVG	CCVG
Travaux place Guy de Chauliac et avenue de Verdun à Brignais	Ville de Brignais et CCVG	CCVG

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Il est précisé que le groupement de commande institué entre la ville de Chaponost et la ville de Brignais par convention du 27 juin 2017 ayant pour objet le marché de travaux d'éclairage public est dissout, la ville de Brignais n'ayant plus de besoin dans ce domaine.

Concernant la prestation de nettoyage, monsieur le maire explique que deux agents en charge de l'entretien des locaux scolaires ont quitté la collectivité durant l'été : un agent à l'école Martel (départ en retraite), un agent à l'école des Deux chênes (mutation pour suivre son conjoint).

C'est dans ce contexte que la commune a souhaité engager une réflexion concernant le nettoyage des locaux scolaires dans un objectif de rationalisation et de maîtrise des coûts.

Les premières études conduites ont mis en évidence que le recours à une entreprise de nettoyage venant compléter les effectifs municipaux devait permettre de répondre à cet objectif.

Sur le territoire de la CCVG, la commune de Vourles ainsi que la Communauté de communes projetaient de recourir à une entreprise de nettoyage pour l'entretien de leurs locaux. Il est donc apparu opportun de mettre en place un groupement de commandes avec ces deux autres collectivités

Les agents des écoles ont été rencontrés et informés de ce projet début juillet.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuver** la convention constitutive de groupements de commande telle qu'annexée au présent rapport,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n° 17/77 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

<p>SIGERLY ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » DES COMMUNES DE DÉCINES ET DE TERNAY MODIFICATION STATUTAIRE</p>

Exposé des motifs :

Au cours de l'année 2017, les communes de Décines et de Ternay adhérentes au SIGERLY pour sa compétence « dissimulation coordonnée des réseaux » ont manifesté leur souhait par délibération de transférer leur compétence « éclairage public », compétence déjà exercée pour le compte de 42 communes par le syndicat.

Conformément à l'article 5 des statuts du SIGERLY, le président du syndicat doit saisir l'exécutif de tous les membres afin que chacun se prononce sur cette demande de modification statutaire.

La proposition de modification concerne l'article 1 des statuts du syndicat et a pour objet de modifier la liste des adhérents à la compétence « éclairage public » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert de la compétence « éclairage public » des communes de Décines et de Ternay au SIGERLY et la modification statutaire en découlant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/78 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

<p>DEPOT DES ARCHIVES DE CHAPONOST A LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON</p>

Exposé des motifs :

Conformément aux articles L 212-12 du Code du patrimoine, L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de déposer les archives anciennes de la commune aux Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon. Les archives anciennes concernent l'état civil de plus de 120 ans et tout document de plus de 50 ans.

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises. La commune a la possibilité d'emprunter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.).

Les documents de la commune concernés sont les registres suivants :

- État civil :
 - BMS 1761 – 1792 = 3 registres
 - Naissances 1793 – 1892 = 4 registres
 - Mariages 1793 – 1893 = 4 registres
 - Décès 1793 – 1893 = 6 registres
- Affaires municipales :
 - Arrêtés du maire 1814 – 1959 = 2 registres
 - Délibérations An IX – 1961 = 13 registres
- Bureau de bienfaisance / CCAS 1841 – 1967 = 3 registres

Monsieur le maire explique la problématique à laquelle la commune est confrontée concernant l'archivage. Compte tenu du retard accumulé dans ce domaine, procéder à un archivage complet représente aujourd'hui un budget de l'ordre de 50 000 €.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt des archives anciennes de la commune de Chaponost aux Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon,

- **Charge** Monsieur le maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/79 - CULTURE

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale et culturelle, la commune de Chaponost souhaite poursuivre la restauration de l'aqueduc du Gier. Une étude préalable au lancement des travaux a confirmé l'inquiétant état sanitaire de l'édifice et l'urgence de poursuivre les travaux de restauration sur un grand nombre d'arches.

En 2016, 6 arches ont pu être restaurées. Pour 2018-2020, la commune a donc sollicité une subvention de l'Etat et souhaite s'engager dans la restauration de 13 arches supplémentaires pour un budget de 276 000 € HT. Afin de financer ces travaux, la commune de Chaponost a le projet de signer une seconde convention de souscription avec la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine a notamment pour mission de soutenir la restauration et la valorisation du patrimoine local de proximité. La signature de cette convention permettra donc d'encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de ce projet. La Fondation est habilitée à délivrer un reçu fiscal pour chaque don. Elle reversera les sommes recueillies au maître d'ouvrage (la commune de Chaponost) à la fin de chaque tranche de travaux.

François Pillard souhaite savoir ce qu'il faut comprendre par «inquiétant état sanitaire».

Monsieur le maire explique que le réchauffement climatique accélère le phénomène de chutes de pierres, de plus en plus fréquent.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n° 17/80 – VIE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Dominique CHARVOLIN

MISSION LOCALE SUD OUEST LYONNAIS SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTION AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES
--

Exposé des motifs :

La Mission Locale de l'Ouest Lyonnais est une association à vocation sociale qui s'engage à prendre en charge les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans en vue de mettre en œuvre des actions d'orientation, d'insertion et de formation, en lien étroit avec les partenaires principaux : Pôle Emploi, CIO, éducateurs...

Afin de permettre à la Mission Locale de l'Ouest Lyonnais d'assurer cette mission, une subvention de fonctionnement est allouée par la commune de Chaponost.

Celle-ci est définie :

- sur la base de la moyenne du nombre de jeunes suivis par la Mission Locale de l'Ouest Lyonnais au cours des 5 dernières années ;
- sur la base du nombre d'habitants (source INSEE).

Intitulé	Nature	Nombre	Montant unitaire	Total
Part habitant	Habitants	8531	0,77 €	6 569,00 €
Part jeunes	Jeunes suivis	55	49,00 €	2 695,00 €
			Participation 2017	9 264,00 €

La participation au titre de l'année 2017 s'élève donc à 9 264.00 €

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, la Mission Locale de l'Ouest Lyonnais s'est vue confier la gestion financière du Fonds local intercommunal d'aides aux jeunes. Ces aides sont destinées à favoriser l'insertion des jeunes auxquels elles bénéficient.

A ce titre, la contribution de la commune de Chaponost est fixée à 218.00 €. Cette contribution fera l'objet d'une prise en charge financière à hauteur de 50 % par le Département du Rhône.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer les conventions jointes en annexe ;
- **Accorde** une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 264.00 € au titre de l'année 2017 ;
- **Accorde** le versement au Fonds local intercommunal d'aides aux jeunes d'un montant de 218.00 € au titre de l'année 2017.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n° 17/81 - VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

CHAP' EN SPORT DON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PAS D'ANTOINE »

Exposé des motifs :

La manifestation Chap'en sport démarre sa troisième édition à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire.

Un dimanche par mois il est possible de courir, marcher ou pédaler, seul ou en groupe puis de découvrir une activité sportive proposée par une association de la commune.

Chaque année, les dons des participants (minimum 1 € par sportif) sont reversés à une association.

La deuxième édition entre octobre 2016 et juillet 2017 a été organisée au profit de l'association « Les petits pas d'Antoine », association chaponnoise permettant aux enfants autistes et à leurs parents de découvrir différentes méthodes favorisant le développement de ces enfants.

La somme de 826.17 € a ainsi été collectée durant l'année.

Monsieur le maire remercie Eric Adam et tous les élus qui participent activement à cette action.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de la recette récoltée au cours de la deuxième édition de Chap'en sport d'un montant de 826.17 € au profit de l'association « Les petits pas d'Antoine ».

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/82 - VIE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE
CONVENTION ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Exposé des motifs :

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des

enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Le RASED de la circonscription Grézieu-Monts du Lyonnais comprend les communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Vaugneray et Chaponost.

Le RASED est domicilié sur la commune de Brindas, dans les locaux au sein de l'école de la Tour. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement ci-dessous est pris en compte dans le budget communal de la commune de Brindas :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Psychologue scolaire	Papeterie	150
	Librairie	50
	Jeux éducatifs : maison poupée + personnages	100
Maître E	Papeterie	250
	Librairie	50
	Jeux pédagogiques : ensemble base 10, ateliers de tri	100
Maître G	Papeterie	50
	Librairie	100
	Jeux : maison duplo, pêche à la ligne, dînette	100
Total fournitures		950
Frais de communication		300
TOTAL FONCTIONNEMENT		1250

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Investissement 2017 (mallette WISC V) – total HT : 1 425 euros

Par délibération du 23 janvier 2017, la commune de Brindas a approuvé une convention de partage des frais avec les 6 autres communes concernées au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune et sollicite une participation financière présentée comme suit :

COMMUNES	Nombre d'élèves en maternelle	Nombre d'élèves en élémentaire	Total	%	Participation fonctionnement 2016/2017	Participation investissement 2016/2017
BRINDAS	224	388	612	20.98	262.26 €	298.97 €
GREZIEU LA VARENNE	187	317	504	17.28	215.98 €	246.21 €
MESSIMY	84	189	273	9.36	116.99 €	133.36 €
STE CONSORCE	88	112	200	6.86	85.70 €	97.70 €
POLLIONNAY	90	113	203	6.96	86.99 €	99.17 €
VAUGNERAY	133	222	355	12.17	152.13 €	173.42 €
CHAPONOST	263	507	770	26.40	329.96 €	376.16 €
TOTAL			2917	100	1250 €	1425 €

En ce qui concerne la commune de Chaponost, il est ainsi demandé une participation, pour l'année scolaire 2016/2017, de :

- 329.96 € en fonctionnement,
- 376.16 € en investissement.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de partage des frais générés par le RASED au prorata du nombre d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires selon la répartition ci-dessus,
- **Approuve** le versement d'une participation au profit de la commune de Brindas répartie de la manière suivante :
 - Subvention de fonctionnement : 329.96 €
 - Subvention d'investissement : 376.16 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que tous les actes y afférents.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/83 - VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Evelyne GALERA

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE DOMINICAL
--

Exposé des motifs :

Afin de dynamiser son marché dominical, la commune de Chaponost souhaite créer une allée réservée à un marché de la création.

Cette troisième allée sera située sur la voie de circulation de la place Maréchal Foch, fermée à la circulation le dimanche.

Les emplacements seront distribués par le placier, à la journée, à 8 h 30 le dimanche matin. Ils seront attribués à toute personne désirant proposer à la vente ses créations artisanales (hors alimentaire).

Les règles d'attribution seront celles appliquées conformément aux articles 12, 22, 23,24, 25 et 28 de même règlement.

Evelyne Galera précise que la création de cette troisième allée ne concerne que les seules activités présentées dans l'exposé des motifs du présent rapport. Celles-ci ne viendront pas concurrencer l'activité des forains actuels.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'un marché de la création,
- **Approuve** la modification du règlement du marché ci-annexé.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n°17/84 - VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Evelyne GALERA

CHARTRE ETHIQUE EN MATIERE DE MECENAT
--

Exposé des motifs :

Le mécénat est défini par la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 comme une libéralité, un don. Il s'agit d'un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Le don effectué peut prendre trois formes : le mécénat financier (don en numéraire), le mécénat en nature (dons de biens, produits, fournitures), le mécénat en compétence (mise à disposition de ressources humaines).

Depuis 2016, la commune de Chaponost a choisi d'impulser une démarche de mécénat afin que des partenaires privés puissent s'associer au projet de restauration de l'Aqueduc du Gier. Aussi, dans le cadre des propositions de soutien d'entreprises, la ville de Chaponost souhaite définir les grands principes devant gouverner ses relations avec ses mécènes au travers de la charte éthique jointe en annexe.

Les principes énoncés dans la charte s'appliqueront à toutes les entreprises qui souhaitent devenir mécènes sur le projet de restauration de l'aqueduc. Cette charte sera communiquée aux entreprises en annexe du dossier de mécénat et fera également l'objet d'une signature entre les deux parties parallèlement à la signature de la convention de mécénat.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la charte éthique en matière de mécénat jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n° 17/85 - PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

TRAVAUX DE RESTAURATION DES ARCHES n°38 à 50 DE L'AQUEDUC DU GIER (SITE DU PLAT DE L'AIR) DEMANDES DE SUBVENTIONS
--

Exposé des motifs :

Suite au constat de désordres sanitaires et structurels menaçants l'intégrité de l'aqueduc sur le site du Plat de l'air et pour maintenir la dynamique engagée par les dernières campagnes de travaux, la commune a souhaité poursuivre la restauration et la mise en valeur du monument.

A cet effet elle a confié une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte du patrimoine qui a établi un programme de restauration en deux phases portant sur les arches n°38 à 50.

Les travaux consistent en :

- la consolidation de l'existant
- des renforcements ponctuels
- une protection en mortier
- des travaux de finition

Le coût de cette opération s'élève à un total de 276 030,78 € HT se décomposant ainsi :

- Tranche ferme (2018) - Arches n°38 à 43 : 118 345 € HT pour les travaux, 24 783,29 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 1 200 € HT pour la mission de coordination SPS.
- Tranche optionnelle (2020) - Arches n°44 à 50 : 122 577,50 € HT pour les travaux, 7 924,99 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 1 200 € HT pour la mission de coordination SPS.

Outre le financement de cette opération par le biais du lancement d'un mécénat populaire à partir de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2017, il est également possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Département, de la Fondation du Patrimoine et du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG).

Le plan de financement serait alors le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération :

- Tranche ferme de travaux (2018) : 144 328,29 € HT

Financement	Pourcentage
<i>Etat</i>	50 % déduction faite des autres subventions
<i>Département</i>	5 % déduction faite des autres subventions avec un plafond maximum de 2 000 €
<i>Fondation du Patrimoine</i>	maximum de 5 000 €
<i>SIARG</i>	15 % déduction faite des autres subventions avec un plafond maximum de 6 000 €
<i>Commune</i>	% restant déduction faite des subventions et des dons
<i>Mécénat populaire</i>	en fonction des donateurs

- Tranche optionnelle (2020) : 131 702,49 € HT

Financement	Pourcentage
<i>Etat</i>	50 % déduction faite des autres subventions
<i>Département</i>	5 % déduction faite des autres subventions avec un plafond maximum de 2 000 €
<i>Fondation du Patrimoine</i>	maximum de 5 000 €
<i>SIARG</i>	15 % déduction faite des autres subventions avec un plafond maximum de 6 000 €
<i>Commune</i>	% restant déduction faite des subventions et des dons
<i>Mécénat populaire</i>	en fonction des donateurs

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter des demandes de subvention auprès des services de l'Etat, du Département, de la Fondation du patrimoine et du SIARG,

- **Approuve** le plan de financement énoncé ci-dessus.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

13 SEPTEMBRE 2017

Rapport n° 17/86 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

INDEMNITE DE STAGE

Exposé des motifs :

Un élève de classe de Bac Pro Gestion-Administration a effectué un stage au sein du service Vie associative du 6 au 30 juin 2017.

Le travail fourni a été jugé excellent et a favorisé la bonne avancée des missions du service. Il a notamment renseigné l'ensemble des plannings (activités régulières et manifestations) sur le logiciel des salles pour la nouvelle année scolaire et mis à jour les conventions d'occupation des locaux.

La convention de stage offre la possibilité d'accorder une indemnité au stagiaire. La commune souhaiterait rémunérer à hauteur de 15,20 % du SMIC l'intéressé pour l'ensemble du travail réalisé, pour un montant de 150,00 €.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'indemnité du stagiaire pour un montant de 150,00 €,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la Commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Informations :

-Rentrée scolaire : Claire Reboul communique les effectifs de la rentrée : 532 élèves en élémentaire, 276 en maternelle, 354 au collège ; les effectifs de La Source n'ont pas encore été communiqués.

Concernant les TAP, les équipes d'animateurs sont à ce jour au complet.

Durant les vacances scolaires, 8 nouvelles classes ont été équipées de vidéo projecteurs numériques, les volets roulants automatisés permettant de sécuriser les locaux ont également été installés dans toutes les écoles.

Une classe supplémentaire en maternelle a été ouverte et a nécessité la création d'un poste d'ATSEM.

De nouvelles fuites sont survenues sur le toit de l'école de la Cordelière à l'endroit où se situent les panneaux photovoltaïques. L'assurance décennale a été déclenchée et une bâche de protection a dû être posée sur le toit.

-Réunion à venir : Prescilia Lakehal rappelle quelques dates :

-réunion du bilan mi-mandat qui aura lieu le 20 septembre à 20 h à la salle des fêtes.

-réunion de l'organisation du Peplum qui aura lieu le 3 octobre à 20 h en mairie

-accueil des nouveaux arrivants et déambulation dans le centre pour faire découvrir aux chaponnois les nouvelles réalisations.

-Fermetures des commerces en août : Daniel Serant évoque la difficulté rencontrée par certaines personnes âgées durant ce mois d'août en raison de la fermeture des commerces de l'avenue Paul Doumer durant deux semaines consécutives.

-Ligne 11 : François Pillard évoque la modification intervenue sur l'itinéraire de la ligne 11 et les plaintes qui lui sont parvenues notamment par les personnes résidant aux Cartières qui voient leur trajet pour rejoindre l'arrêt le plus proche allongé.

Grégory Nowak explique que ce nouvel itinéraire et ces nouvelles implantations d'arrêts permettent d'avoir l'ensemble des poches d'habitation à 10 min d'un arrêt alors qu'auparavant certaines d'entre elles se situaient à 20 min d'un arrêt.